



## RAPPORTS D'UN CANDIDAT INDÉPENDANT AUTORISÉ

Identification			
Nom de la municipalité Granby			
Nom du candidat indépendant autorisé Marie-Hélène Apollon		Nom du représentant et agent officiel Marie-Hélène Apollon	
Période visée	Date de début Du 2017-09-22	Veille de la transmission Au 2018-02-01	Date de l'élection 2017-11-05

RAPPORT FINANCIER	
Fonds électoral	
<b>Partie 1 - Rentrées de fonds</b>	
1. Total des rentrées de fonds de l'exercice précédent	0,00 \$
2. Contributions de plus de 50 \$ (section 1, total A)	800,00 \$
	Nombre de donateurs : 1
3. Contributions de 50 \$ ou moins	0,00 \$
	Nombre de donateurs : 0
4. Sommes recueillies lors d'activités à caractère politique (section 3, total D)	0,00 \$
5. Revenus accessoires (section 3, total E)	0,00 \$
6. Montants empruntés (section 2, total B)	500,00 \$
7. Avance sur les revenus d'appariement et remboursement de dépenses électorales	0,00 \$
8. Autres rentrées :	0,00 \$
9. TOTAL DES RENTRÉES DE FONDS (lignes 1 à 8)	1 300,00 \$
<b>Partie 2 - Sorties de fonds</b>	
10. Dépenses électorales (Rapport de dépenses électorales, total F)	1 297,72 \$
11. Montants non inclus dans les dépenses électorales (Rapport de dépenses électorales, total G)	0,00 \$
12. Montant remboursé sur emprunts (section 2, total C)	0,00 \$
13. Autres sorties :	0,00 \$
14. TOTAL DES SORTIES DE FONDS (lignes 10 à 13)	1 297,72 \$
<b>Partie 3 - Solde du fonds</b>	
15. ENCAISSE À LA FIN DE LA PÉRIODE (ligne 9 moins ligne 14)	2,28 \$

Établissement financier	
Nom de l'établissement où sont déposées les sommes recueillies Compte personnel	
Adresse de l'établissement	N° du compte



## RAPPORT FINANCIER (suite)

### Section 1 - Liste des électeurs dont le total des contributions est de plus de 50 \$

Nom et prénom de l'électeur (par ordre alphabétique)	Adresse du domicile*	Reçu		
		Date	N°	Montant (\$)
Apollon, Marie-Hélène	184, Dufferin, Granby (Québec), J2G 4X4	2017-10-01	VF044211	800,00
			<b>Total A</b>	800,00

\* Si une contribution est versée par un électeur non domicilié, il faut inscrire l'adresse qui justifie la qualité d'électeur.

### Section 2 - Emprunts et cautionnements

#### Emprunts

Nom et adresse du prêteur	Date	Taux (%)	Solde de début	Emprunt (\$)	Montant remboursé (\$)	Solde de l'emprunt (\$)	Intérêts payés (\$)
Apollon, Marie-Hélène 184, Dufferin, Granby (Québec), J2G 4X4	2017-10-01	.05	0,00	500,00	0,00	500,00	6,03
			0,00	500,00	0,00	500,00	6,03
				<b>Total B</b>	<b>Total C</b>		

#### Cautionnements

Nom et prénom de l'électeur qui se porte caution d'un emprunt	Adresse de l'électeur	Montant (\$)
-- Aucun cautionnement --		

### Section 3 - Sommes recueillies lors d'activités à caractère politique \*

Date et lieu	Nature de l'activité	Prix d'entrée	Sommes recueillies		Revenus accessoires
			avec reçu	sans reçu	
-- Aucune somme recueillie lors d'activités politiques --					
			0,00	0,00	
			<b>Total D</b>	<b>Total E</b>	

\* Pour chaque activité, remplir et joindre le formulaire DGE-1070 (voir D-M-26).



## RAPPORT DE DÉPENSES ÉLECTORALES

Nom du fournisseur (N° pièce justificative)	Montant payé (\$)	Distribution du montant payé					Montants non inclus dans les dépenses électorales (\$)
		Dépenses électorales					
		Publicité (\$)	Biens et services (\$)	Location de locaux (\$)	Voyages et repas (\$)		
Bastiani Photographe (1)	86,23	86,23	0,00	0,00	0,00	0,00	
Collaboration Électorale (2)	681,07	681,07	0,00	0,00	0,00	0,00	
Imprimerie Debesco (3)	316,18	316,18	0,00	0,00	0,00	0,00	
Imprimerie Debesco (4)	207,21	207,21	0,00	0,00	0,00	0,00	
Frais D'interet sur Prêt (5)	6,03	0,00	6,03	0,00	0,00	0,00	
Frais Bancaire (6)	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Sous-total</b>	<b>1 297,72</b>	<b>1 290,69</b>	<b>7,03</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Dépenses faites, non réclamées *</b> (Date de la réclamation)							
-- Aucun dépense faite, non réclamée --							
<b>Total</b>	<b>1 297,72</b>	<b>1 290,69</b>	<b>7,03</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

\* Joindre un chèque à l'ordre du trésorier pour le montant des dépenses faites, non réclamées.

Note : S'il y a lieu, ce rapport doit inclure toutes les dépenses inscrites au rapport DGE-1044 « Rapport financier d'un électeur autorisé ».

Dépenses électorales (montant des quatres colonnes) 1 297,72	<b>Total G</b>
<b>Total F</b>	
<b>Limite des dépenses électorales : 3 618,90 \$</b>	



<b>RAPPORT DE DÉPENSES ÉLECTORALES (suite)</b>
--

<b>Réclamations contestées</b>		
<b>Nom et adresse du fournisseur</b>	<b>Raison de la contestation</b>	<b>Montant (\$)</b>
-- Aucune réclamation contestée --		





## Signature et déclaration du représentant et agent officiel

Je, Marie-Hélène Apollon  
Prénom Nom

domicilié au

184, rue Dufferin, Granby (Québec), J2G 4X4

Adresse

représentant et agent officiel du candidat indépendant autorisé

Marie-Hélène Apollon

Nom du candidat indépendant autorisé

déclare ce qui suit :

1. La sollicitation de contributions n'a été faite que sous ma responsabilité ou par l'entremise des personnes que j'ai désignées par écrit conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM).
2. Toutes les contributions recueillies ont été versées en conformité des dispositions de la section IV du chapitre XIII de la LERM.
3. Toutes les sommes recueillies pour le candidat indépendant autorisé ont été déposées à même le seul fonds électoral ouvert pour les fins de l'élection (article 439 et directive D-M-4) et sont conformes à la Loi.  
L'ouverture d'un tel compte n'est pas nécessaire lorsque les sommes proviennent exclusivement de contributions fournies par le candidat indépendant autorisé lui-même, au sens de l'article 458, 3e alinéa.
4. Si applicable, toutes les sommes reçues du trésorier de la municipalité ont été déposées à même le seul fonds électoral ouvert aux fins de la présente élection.
5. Les prêts obtenus et les cautions signées relativement à ceux-ci sont conformes à la Loi. Notamment, lorsque ces prêts proviennent d'un électeur, ils ont été versés à l'aide d'un chèque personnel de celui-ci, volontairement, sans compensation ni contrepartie, et ils ne feront pas l'objet d'un quelconque remboursement autrement que ce qui est prévu à l'acte d'emprunt.
6. Toutes formes d'entrées ou de sorties de fonds ont été déposées ou acquittées à l'aide du compte bancaire inscrit au présent rapport financier.
7. Un reçu de contribution a été remis pour tout bien ou service fourni gratuitement par un électeur, à l'exception du travail bénévole.
8. Les personnes ayant effectué du travail bénévole au sens de l'article 428 1° au cours de la période l'ont fait personnellement, volontairement, et le fruit de ce travail a été fait sans compensation ni contrepartie.
9. Toutes les dépenses électorales que j'ai faites ou autorisées et qui ont été portées à ma connaissance sont inscrites dans le rapport de dépenses électorales et ont été engagées conformément aux exigences de la Loi. Toutes les réclamations reçues au plus tard le 60e jour suivant celui fixé pour le scrutin ont été acquittées, sauf celles que j'ai contestées et déclarées.
- 10.



Si applicable, toutes les dépenses électorales ont été acquittées à même le seul fonds électoral ouvert aux fins de la présente élection (article 458 et directive D-M-4), à l'exception des réclamations contestées mentionnées dans le présent rapport.

11. Aucune dépense électorale n'a été acquittée en argent comptant, à l'exception de celles provenant d'une petite caisse constituée à même le fonds électoral sous la responsabilité de l'agent officiel.
12. Toutes les dépenses électorales inscrites au rapport sont justifiées par une facture en conformité avec l'article 466. Ces factures présentent l'intégralité des biens fournis ou des services rendus.
13. Toutes les dépenses électorales ont été engagées au prix courant du marché conformément aux articles 427 et 461. De plus, à l'exception du travail bénévole, une facture attestant de la valeur de tout bien ou service fourni à titre gratuit par un électeur est jointe au rapport.
14. Les renseignements contenus dans les présents rapports sont vrais, exacts et complets.



Signature de l'agent officiel

le

2 FEV. 2018

Date



### Signature et déclaration du candidat indépendant autorisé

Je, Marie-Hélène Apollon  
Prénom Nom

domicilié au 184, rue Dufferin, Granby (Québec), J2G 4X4  
Adresse

candidat indépendant autorisé, déclare ce qui suit :

1. J'ai été informé des règles concernant le financement et les dépenses électorales.
2. J'ai rappelé aux personnes autorisées à solliciter des contributions l'obligation de respecter les règles de financement.
3. J'ai été informé des pratiques de sollicitation du représentant officiel et juge qu'elles sont conformes à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.
4. J'ai rappelé à l'agent officiel l'obligation de respecter les règles de dépenses électorales.
5. Je déclare avoir transmis au représentant et agent officiel toute l'information financière pour lui permettre de dresser ce rapport.
6. J'ai pris connaissance du rapport et j'ai obtenu tous les éclaircissements nécessaires sur son contenu.
7. Je prends acte de la déclaration du représentant et agent officiel.
8. Je vous confirme qu'à ma connaissance, le représentant et agent officiel a réalisé son mandat en conformité avec la Loi.

Marie-Hélène Apollon  
Signature du candidat indépendant autorisé

le 2 FEV 2018  
Date



## Signature et déclaration du représentant et agent officiel

Je, MARIE-HELENE APOUON,  
Prénom Nom

domicilié au 184 WIFFERIN, GRANBY J2G 4X4,  
Adresse

représentant et agent officiel du candidat indépendant autorisé

MARIE-HELENE APOUON,  
Nom du candidat indépendant autorisé

déclare ce qui suit :

1. La sollicitation de contributions n'a été faite que sous ma responsabilité ou par l'entremise des personnes que j'ai désignées par écrit conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM).
2. Toutes les contributions recueillies ont été versées en conformité des dispositions de la section IV du chapitre XIII de la LERM.
3. Toutes les sommes recueillies pour le candidat indépendant autorisé ont été déposées à même le seul fonds électoral ouvert pour les fins de l'élection (article 439 et directive D-M-4) et sont conformes à la Loi.  
L'ouverture d'un tel compte n'est pas nécessaire lorsque les sommes proviennent exclusivement de contributions fournies par le candidat indépendant autorisé lui-même, au sens de l'article 458, 3e alinéa.
4. Si applicable, toutes les sommes reçues du trésorier de la municipalité ont été déposées à même le seul fonds électoral ouvert aux fins de la présente élection.
5. Les prêts obtenus et les cautions signées relativement à ceux-ci sont conformes à la Loi. Notamment, lorsque ces prêts proviennent d'un électeur, ils ont été versés à l'aide d'un chèque personnel de celui-ci, volontairement, sans compensation ni contrepartie, et ils ne feront pas l'objet d'un quelconque remboursement autrement que ce qui est prévu à l'acte d'emprunt.
6. Toutes formes d'entrées ou de sorties de fonds ont été déposées ou acquittées à l'aide du compte bancaire inscrit au présent rapport financier.
7. Un reçu de contribution a été remis pour tout bien ou service fourni gratuitement par un électeur, à l'exception du travail bénévole.
8. Les personnes ayant effectué du travail bénévole au sens de l'article 428 1° au cours de la période l'ont fait personnellement, volontairement, et le fruit de ce travail a été fait sans compensation ni contrepartie.
9. Toutes les dépenses électorales que j'ai faites ou autorisées et qui ont été portées à ma connaissance sont inscrites dans le rapport de dépenses électorales et ont été engagées conformément aux exigences de la Loi. Toutes les réclamations reçues au plus tard le 60<sup>e</sup> jour suivant celui fixé pour le scrutin ont été acquittées, sauf celles que j'ai contestées et déclarées.
10. Si applicable, toutes les dépenses électorales ont été acquittées à même le seul fonds électoral ouvert aux fins de la présente élection (article 458 et directive D-M-4), à l'exception des réclamations contestées mentionnées dans le présent rapport.
11. Aucune dépense électorale n'a été acquittée en argent comptant, à l'exception de celles provenant d'une petite caisse constituée à même le fonds électoral sous la responsabilité de l'agent officiel.
12. Toutes les dépenses électorales inscrites au rapport sont justifiées par une facture en conformité avec l'article 466. Ces factures présentent l'intégralité des biens fournis ou des services rendus.
13. Toutes les dépenses électorales ont été engagées au prix courant du marché conformément aux articles 427 et 461. De plus, à l'exception du travail bénévole, une facture attestant de la valeur de tout bien ou service fourni à titre gratuit par un électeur est jointe au rapport.
14. Les renseignements contenus dans les présents rapports sont vrais, exacts et complets.

Marthe Apouon le 2 FEV. 2018  
Signature de l'agent officiel Date

## Signature et déclaration du candidat indépendant autorisé

Je, MARIE-HELENE APOLLON,  
Prénom Nom

domicilié au 184 DUFFERIN, GRANBY J2G 4X4,  
Adresse

candidat indépendant autorisé, déclare ce qui suit :

1. J'ai été informé des règles concernant le financement et les dépenses électorales.
2. J'ai rappelé aux personnes autorisées à solliciter des contributions l'obligation de respecter les règles de financement.
3. J'ai été informé des pratiques de sollicitation du représentant officiel et juge qu'elles sont conformes à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.
4. J'ai rappelé à l'agent officiel l'obligation de respecter les règles de dépenses électorales.
5. Je déclare avoir transmis au représentant et agent officiel toute l'information financière pour lui permettre de dresser ce rapport.
6. J'ai pris connaissance du rapport et j'ai obtenu tous les éclaircissements nécessaires sur son contenu.
7. Je prends acte de la déclaration du représentant et agent officiel.
8. Je vous confirme qu'à ma connaissance, le représentant et agent officiel a réalisé son mandat en conformité avec la Loi.



Signature du candidat indépendant autorisé

le 2 FEV. 2018

Date